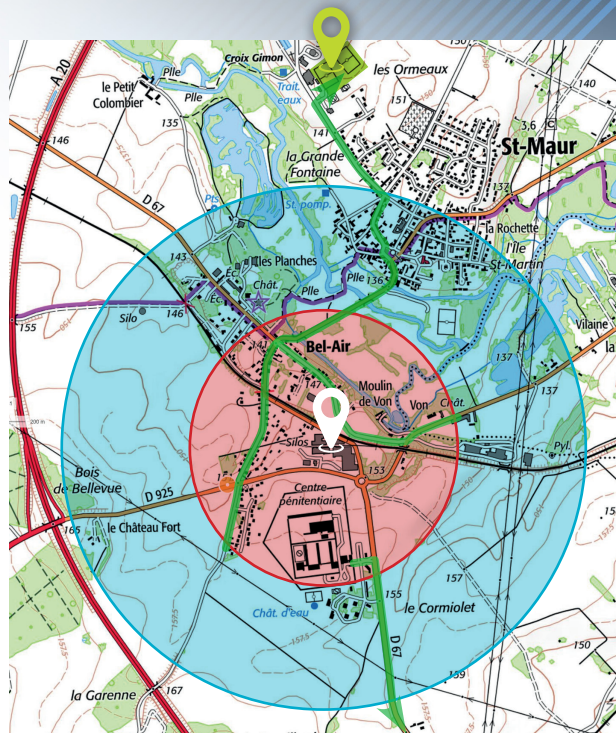


PÉRIMÈTRE DU PPI



ÉVACUATION : rayon < 580 m

Rues concernées :

Rue des Clefs Moreaux	Route de Niherne
Rue de la Gare et allée de Châteaufort	Rue des Echarbeaux
Allée de la Carrorie	Route de Châtellerault
La Truite (Von)	Rue de Von
Rue des ponts	Allée des Perrières
	Moulin de Von

CONFINEMENT : 580 m > rayon > 1 160 m

Point de rassemblement de la population :
Salle omnisports - rue de Villers

Axes d'évacuation riverains

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

AXEREAAL

Service Communication
ou Service Environnement Risques Industriels
Siège : 36 rue de la manufacture
45160 Olivet

Tél. 02 34 59 51 00 - www.axereal.com

Préfecture de l'Indre

Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile
Place de la Victoire et des Alliés - BP 583
36019 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 29 50 00 - www.indre.gouv.fr

Mairie de Saint-Maur

Place de la Mairie – BP 26
36250 Saint-Maur
Tél : 02 54 08 26 30 - www.saint-maur36.fr

Mairie de Châteauroux

Place de la République – BP 509
36012 Châteauroux cedex
Tél : 02 54 08 33 00 – www.ville-chateauroux.fr

AXEREAAL
La terre, les hommes, le futur

Route de Châtellerault
36250 Saint-Maur



**PRÉFET
DE L'INDRE**
Liberté
Égalité
Fraternité



INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

SITE AXEREAAL DE BEL AIR

Route de Châtellerault
Saint Maur

AXEREAAL
La terre, les hommes, le futur

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Axéreal Saint-Maur est utilisé depuis les années 60 pour le stockage de céréales, engrais et semences pour les agriculteurs.

De par les quantités stockées en engrais à base de nitrates d'ammonium, le dépôt est soumis aux dispositions de la Directive européenne SEVESO.

NATURE DES RISQUES

> **Silo de stockage de céréales** : incendie et explosion.

> **Stockage engrais** : décomposition et détonation.

Le risque majeur est la détonation (risque de lésions pulmonaires et de destruction de structures). La décomposition peut provoquer un nuage de fumée blanche toxique (risque de gênes respiratoires en cas d'exposition prolongée).

PRÉVENTION DES RISQUES

Des moyens de secours sont prévus et organisés selon le **Plan d'Opération Interne (POI)** établi par Axéreal.

Les moyens disponibles pour limiter les risques sont :

- consignes de sécurité,
- contrôle des accès et télésurveillance,
- détection incendie,
- contrôles des équipements par des sociétés agréées.

Le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** approuvé par le Préfet consigne les mesures à prendre en cas d'accident dépassant les limites du site et susceptible d'engendrer un risque pour la population environnante. Il précise notamment les principes d'intervention des différents services concernés, l'organisation mise en place par les pouvoirs publics et son articulation avec le POI.

L'ALERTE

L'alerte est déclenchée par la **sirène PPI du site** et peut être renforcée aux abords de l'établissement par les annonces faites à l'aide d'un porte-voix.

SIGNAL D'ALERTE :

3 signaux de 1 mn 41 espacés de 5 secondes.



L'alerte aux **riverains** peut être confirmée et complétée par un **appel téléphonique individuel**.

L'alerte à évacuer peut également se faire par **véhicules sonorisés, haut-parleurs**.

Des messages seront diffusés sur les **radios locales et nationales**.

La **fin d'alerte** est donnée par différents moyens :

- **sirène** de fin d'alerte (signal continu de 30 secondes),
- **message** diffusé par les **haut-parleurs des véhicules** des autorités compétentes.
- **site internet & réseaux sociaux** de la Mairie
- **panneaux** d'information **lumineux**

LES BONS RÉFLEXES POUR SE PROTÉGER



• Si vous êtes hors de votre domicile, **mettez-vous à l'abri dans un bâtiment** : habitation, bâtiment public...



• Si vous êtes chez vous, **ne sortez pas, fermez les portes, les volets et les fenêtres, en attente d'une éventuelle consigne d'évacuation**.



• **Arrêtez toute ventilation mécanique, climatisation et chauffage** ayant une prise d'air extérieur.



• **Ne surchargez pas les réseaux téléphoniques**. Ils doivent rester disponibles pour les services de secours.



• **Laissez les enfants à l'école**, ils seront à l'abri au sein de leur établissement scolaire. Le personnel est formé pour mettre les enfants en sécurité.



• **Écoutez les consignes diffusées à la radio** (France Bleu 95.2), à la **télévision locale Bip TV** et sur le **site internet de la Préfecture** (www.indre.gouv.fr)